

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice Édouard Ngaïssona* — n° ICC-
5 01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Lundi 15 avril 2024
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 30*)
10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [09:30:40] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-4013
15 (*Le témoin s'exprimera en sango*)
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:12] Bonjour à tous.
17 Madame la greffière d'audience, veuillez citer l'affaire, je vous prie.
18 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:31:19] Bonjour, Monsieur le Président,
19 Messieurs les juges.
20 Situation en République centrafricaine II dans l'affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot*
21 *Yekatom et Patrice-Édouard Ngaïssona* ; référence de l'affaire : ICC-01/14-01/18.
22 Et nous sommes en audience publique.
23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:35] Merci.
24 Et je vais demander aux parties de se présenter.
25 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [09:31:41] Bonjour à tous.
26 Ce matin, l'Accusation est représentée par M^{me} Manochitra Prathaban, Yassin Mostfa
27 et moi-même, Maria Berdennikova.
28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:57] Merci beaucoup.

1 Madame Massidda.

2 M^e MASSIDDA (interprétation) : [09:32:00] Bonjour, Monsieur le Président.

3 Pour les victimes des autres crimes comparaissant aujourd'hui, M^{me} Evelyne

4 Ombeni, M. Orchlon Narantsetseg et moi-même... et moi-même, Paolina Massidda.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:11] Merci.

6 Monsieur Suprun.

7 M^e SUPRUN (interprétation) : [09:32:15] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,

8 Messieurs les juges.

9 Je représente les anciens enfants soldats et je m'appelle Maître Suprun.

10 Merci.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:20] Merci.

12 Madame Dimitri, du côté de la Défense.

13 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:32:23] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,

14 Messieurs les juges. Bonjour à tous. Bonjour, Monsieur le témoin.

15 M. Yekatom est présent dans le... le prétoire et est représenté par M. Gyo Suzuki,

16 *Miss Yousra Lamqaddam, Miss Anta Guissé, Miss Charlotte Floquet* et M. Régis

17 Tiangaye, ainsi que par moi-même, Mylène Dimitri.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:45] Merci beaucoup.

19 Et je passe la parole à M^e Knoops.

20 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:32:52] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs

21 les juges. Bonjour à tous et à toutes dans la salle d'audience.

22 Notre équipe, aujourd'hui, se compose de M. Mathias Goffe et Clémence Fontaine.

23 Et M. Ngaïssona est présent dans le prétoire.

24 Merci.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:01] Merci.

26 Et plus important encore, nous avons un nouveau témoin dans le prétoire.

27 Et je souhaite la bienvenue à M. Gaston Sallo.

28 Bonjour.

1 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:33:12] Bonjour.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:19] Au nom de la
3 Chambre, je voudrais vous souhaiter la bienvenue. Vous êtes appelé ici en tant que
4 témoin pour aider la Chambre dans le cas de l'affaire *Le Procureur c. M. Ngaïssona et*
5 *M. Yekatom*.

6 Monsieur Sallo, il doit y avoir devant vous un carton avec la déclaration solennelle,
7 non ? N'est-ce... O.K. Monsieur Sallo, vous allez d'abord devoir prononcer le
8 serment et je vous demanderai de m'écouter, je vais parler et, ensuite, je vous
9 demanderai de répéter après moi.

10 « Je déclare solennellement... »

11 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:33:55] Je déclare solennellement...

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:00] « ... que je dirai la
13 vérité... »

14 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:34:04] ... que je dirai la vérité...

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:09] « ... toute la vérité et
16 rien que la vérité. »

17 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:34:16] ... toute la vérité, rien que la vérité.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:21] Merci beaucoup,
19 Monsieur le témoin. Vous êtes maintenant sous serment et nous pouvons démarrer
20 avec l'interrogatoire de la Défense. Et je pense que la Défense va vous expliquer qu'il
21 y a plusieurs spécificités auxquelles il faut se plier.

22 Je vous donne la parole — à la Défense.

23 M. SUZUKI (interprétation) : [09:34:48] Bonjour, Monsieur... Merci, le Président.
24 Bonjour, Monsieur. Bonjour, Messieurs les juges.

25 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:34:59] Bonjour.

26 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

27 PAR M. SUZUKI (interprétation) : [09:35:08]

28 Q. [09:35:08] Bonjour, Monsieur Sallo. Nous nous sommes déjà rencontrés, mais je

1 vais me présenter. Je m'appelle Gyo Suzuki et je vais vous poser quelques questions
2 au nom de M. Yekatom, ce matin.

3 Comme l'a dit le juge Président, il y a un certain nombre de... de questions
4 d'intendance que j'aimerais revoir avec vous. Tout d'abord, vous avez probablement
5 été informé lors du processus de familiarisation, mais ma question... mes questions
6 et vos réponses seront interprétées et traduites en anglais, en français, en sango, et
7 donc... il est donc très important que vous comme moi parlions lentement et que
8 nous marquions une pause entre les questions et les réponses pour nous assurer que
9 tout est traduit fidèlement.

10 Est-ce que cela est bien clair, Monsieur Sallo ?

11 R. [09:36:01] Oui, c'est bien compris.

12 Q. [09:36:07] Merci.

13 Donc, je vais vous demander de prendre votre temps et d'écouter attentivement mes
14 questions. Et s'il y a quoi que ce soit qui ne soit pas clair dans mes questions,
15 n'hésitez pas à me poser de... des questions et je reformulerai et répèterai les
16 questions. Donc, je vous demanderais de parler lentement, il n'est pas nécessaire de
17 se presser.

18 Et enfin, si vous pensez que vous avez besoin d'une pause, Monsieur Sallo, n'hésitez
19 pas à me le faire savoir et nous demanderons au juge Président s'il est possible de
20 faire une petite pause.

21 Est-ce que tout est clair ?

22 R. [09:36:53] Oui, c'est bien clair. J'ai compris.

23 Q. [09:36:58] Merci.

24 Monsieur Sallo, je voudrais commencer par une question...

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:11] Je pense que vous
26 pouvez poursuivre.

27 M. SUZUKI (interprétation) : [09:37:16] Merci, Monsieur le Président.

28 Q. [09:37:16] J'aimerais poursuivre avec des questions sur vos... vous concernant.

- 1 Est-ce que vous pourriez, d'abord, décliner votre identité pour le procès-verbal
2 d'audience ?
- 3 R. [09:37:30] Je m'appelle Sallo Gaston.
- 4 Q. [09:37:35] Merci.
- 5 Est-ce que vous pourriez également nous indiquer votre date de naissance ?
- 6 R. [09:37:46] Je suis né le 6 février 1972.
- 7 Q. [09:37:52] Merci.
- 8 Est-ce que vous pourriez dire à la Cour quel est votre lieu de naissance ?
- 9 R. [09:38:01] Je suis né au quartier Boeing.
- 10 Q. [09:38:08] Merci.
- 11 Et où est-ce que vous habitez actuellement ?
- 12 R. [09:38:14] J'habite toujours le quartier Boeing.
- 13 Q. [09:38:36] Merci, Monsieur Sallo.
- 14 En dehors de Boeing, est-ce que vous avez habité ailleurs qu'à Boeing ?
- 15 R. [09:38:47] Non, j'ai toujours habité à... à Boeing.
- 16 Q. [09:38:54] Merci.
- 17 Est-ce que vous avez un surnom, Monsieur Sallo ? D'autres noms ?
- 18 R. [09:39:03] On m'appelle souvent, au quartier, Yaoundou.
- 19 Q. [09:39:23] Merci.
- 20 Et pourquoi est-ce qu'on vous appelle Yaoundou dans votre quartier ?
- 21 R. [09:39:30] J'ai été surnommé Yaoundou parce que je suis un peu corpulent et un
22 peu chauve. C'est comme cela qu'on m'a surnommé dans le quartier : Yaoundou.
- 23 Q. [09:39:46] Merci, Monsieur Sallo.
- 24 Et que faites-vous pour vivre, Monsieur Sallo ?
- 25 R. [09:40:05] Comme métier, je suis bénévole, je fais un peu de tout, hein. S'il s'agit
26 de fabriquer des briques, je fabrique des briques. Parfois, je travaille aussi comme
27 aide-maçon.
- 28 Q. [09:40:16] Merci, Monsieur Sallo.

1 Vous avez dit que vous faites un petit peu de tout ; est-ce que vous avez jamais
2 gardé des animaux pour vous aider à vivre ou faire vivre votre famille ?

3 R. [09:40:36] Oui. J'ai élevé les cochons.

4 Q. [09:40:43] Merci.

5 Maintenant, pour ce qui est de votre maison et où elle se situe...

6 M. SUZUKI (interprétation) : [09:40:53] Monsieur le Président? si on pouvait très
7 rapidement passer à huis clos partiel.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:41:04] Oui, oui, tout à fait,
9 mais très brièvement.

10 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:41:11] Monsieur le Président, je voudrais
11 simplement vous indiquer que le procès-verbal en français est gelé pour l'instant.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:41:26] Oui, j'en ai été
13 informé, mais nous sommes en train de résoudre le problème. Mais merci.

14 Nous allons simplement poursuivre et je pense qu'il y a une dame qui s'en occupe.

15 *(Passage à huis clos partiel à 09 h 41)*

16 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:41:43] Nous sommes à huis clos partiel,
17 Monsieur le Président.

18 M. SUZUKI (interprétation) : [09:41:53] (Expurgé).

19 (Expurgé).

20 Q. [09:41:56] (Expurgé).

21 (Expurgé).

22 (Expurgé).

23 (Expurgé).

24 (Expurgé).

25 R. [09:42:14] (Expurgé).

26 (Expurgé).

27 Q. [09:42:32] (Expurgé).

28 (Expurgé)

- 1 (Expurgé).
- 2 R. [09:42:45] (Expurgé).
- 3 Q. [09:42:51] (Expurgé).
- 4 (Expurgé).
- 5 (Expurgé).
- 6 (Expurgé).
- 7 R. [09:43:11] (Expurgé).
- 8 Q. [09:43:24] (Expurgé).
- 9 (Expurgé).
- 10 (Expurgé).
- 11 R. [09:43:38] (Expurgé).
- 12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:43:48] (Expurgé).
- 13 (Expurgé).
- 14 (Expurgé).
- 15 M. SUZUKI (interprétation) : [09:44:01] (Expurgé).
- 16 (Expurgé).
- 17 (Expurgé).
- 18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:44:18] (Expurgé).
- 19 (Expurgé).
- 20 *(Passage en audience publique à 9 h 44)*
- 21 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:44:27] Nous sommes à nouveau en
- 22 audience publique, Monsieur le Président.
- 23 M. SUZUKI (interprétation) : [09:44:34] Merci, Madame la greffière d'audience.
- 24 Q. [09:44:38] Monsieur Sallo, j'aimerais vous faire revenir un petit peu en arrière
- 25 dans le temps et vous poser des questions concernant la période avant l'arrivée des
- 26 Séléka à Bangui.
- 27 Avant l'arrivée des Séléka à Bangui, est-ce que vous alliez fréquemment au marché
- 28 de Boeing ?

- 1 R. [09:45:08] Oui. Je partais constamment au marché de Boeing.
- 2 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [09:45:20] L'interprète français se reprend :
- 3 « Est-ce que vous fréquentiez le marché de Boeing ? »
- 4 M. SUZUKI (interprétation) : [09:45:25]
- 5 Q. [09:45:26] Et pourquoi est-ce que vous alliez au marché de Boeing, Monsieur le
- 6 témoin ?
- 7 R. [09:45:31] Quelquefois, je m'y rendais pour chercher... pour acheter des... la
- 8 cigarette et tant d'autres choses dont je pouvais avoir besoin.
- 9 Q. [09:45:53] Merci.
- 10 Nous allons maintenant vous montrer une photo, Monsieur le témoin.
- 11 M. SUZUKI (interprétation) : [09:45:59] Il s'agit, donc, de l'onglet 3 dans le classeur
- 12 de la Défense, CAR-OTP-2126-0291.
- 13 Q. [09:46:44] Est-ce que vous voyez cette photo à l'écran devant vous, Monsieur le
- 14 témoin ?
- 15 R. [09:46:49] Oui, je la vois.
- 16 Q. [09:46:52] Merci.
- 17 Bien, la femme qui est là, à gauche, et qui porte donc une robe bleue, qui est vêtue de
- 18 bleu, savez-vous qui est cette femme ?
- 19 R. [09:47:15] C'est la responsable du... du marché qui s'occupait dans le vente des
- 20 tickets.
- 21 Q. [09:47:25] Merci, Monsieur Sallo.
- 22 Est-ce que, par hasard, vous connaissiez son nom ?
- 23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:47:36] Veuillez ralentir un
- 24 petit peu, s'il vous plaît. Pourriez-vous... Est-ce que vous pourriez peut-être répéter
- 25 parce qu'on entendait deux orateurs en même temps ?
- 26 M. SUZUKI (interprétation) : [09:47:55] Oui, bien sûr, Monsieur le Président.
- 27 Q. [09:47:58] Pourriez-vous répéter votre réponse, Monsieur Sallo, s'il vous plaît ?
- 28 R. [09:48:04] Elle s'appelle Bangué.

1 Q. [09:48:14] Merci, Monsieur Sallo.

2 Et l'homme qui se trouve à droite en rouge, qui porte un boubou rouge, est-ce que
3 vous savez qui est cet homme ?

4 R. [09:48:27] On l'appelait Delégué.

5 Q. [09:48:37] Est-ce que vous connaissez le nom de Delégué ?

6 R. [09:48:53] Non, non, je l'ai connu seulement sous le nom de Delégué, puisque
7 c'était de cette manière qu'on l'appelait.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:49:05]

9 Q. [09:49:06] Monsieur le témoin, pourquoi est-ce que vous l'appellez Delégué ? Est-
10 ce que vous savez pourquoi on l'appelait ainsi ?

11 R. [09:49:17] Il avait passé beaucoup de temps au marché Boeing. Il était même le
12 premier à y arriver et, de temps en temps, c'était lui qui faisait les courses au nom de
13 ses camarades commerçants, notamment les courses pour acheter les marchandises
14 pour eux.

15 M. SUZUKI (interprétation) : [09:49:46]

16 Q. [09:49:47] Merci, Monsieur Sallo.

17 Et savez-vous quelle était la religion de Delégué et s'il pratiquait ?

18 R. [09:50:00] Musulman.

19 Q. [09:50:02] Merci.

20 Je voudrais vous montrer une autre photo, Monsieur le témoin.

21 M. SUZUKI (interprétation) : [09:50:14] Il s'agit de l'onglet 4 de la Défense, CAR-
22 OTP-2126-0290.

23 Q. [09:50:30] Est-ce que vous voyez cette photo sur l'écran que vous avez devant
24 vous, Monsieur le témoin ?

25 R. [09:50:34] Oui, je la vois. Je vois la photo.

26 Q. [09:50:39] Et est-ce que vous reconnaissez ce qui figure dans cette photo, ce que
27 l'on voit dans cette photo ?

28 R. [09:51:05] C'est la porte des boutiques. Ce sont les portes des différentes

1 boutiques.

2 Q. [09:51:13] Merci.

3 Tout d'abord, lorsque vous dites « des boutiques », pourriez-vous nous dire où l'on
4 peut voir ces boutiques, grosso modo ?

5 R. [09:51:31] Ce sont des boutiques du marché Boeing.

6 Q. [09:51:40] Merci.

7 Et savez-vous à qui cette boutique ou ces boutiques appartiennent ?

8 R. [09:51:54] C'était Délégue qui y vendait ses marchandises, et les autres
9 musulmans qui sont venus par la suite qui... qui vendaient les marchandises au
10 marché. Je pouvais pas connaître leurs magasins.

11 Q. [09:52:20] Merci, Monsieur le témoin.

12 Bien. Toujours sur la période avant l'arrivée des Séléka à Bangui, est-ce que vous
13 avez entendu parler d'incidents impliquant des voleurs qui ont essayé de rentrer
14 dans la boutique... dans les boutiques des commerçants musulmans sur le marché de
15 Boeing ?

16 R. [09:53:06] Avant tout cela, il y avait des braquages contre les musulmans.

17 Q. [09:53:21] Est-ce que vous pouvez nous dire ce que vous savez connaissant ces...
18 concernant ces... ces casses dans les boutiques des commerçants musulmans ?

19 R. [09:53:32] C'était... C'était une nuit, vers 2 heures, 3 heures du matin, on a entendu
20 des coups de feu. On a attendu jusque 6 heures pour venir chercher des informations
21 concernant cela. Et on nous a informés que c'étaient des braqueurs qui avaient tenté
22 de casser les boutiques. Et c'est que je peux vous dire pour l'instant sur cette
23 situation.

24 Q. [09:54:06] Merci.

25 Et où trouviez-vous lorsque vous avez entendu le bruit des armes à feu ?

26 R. [09:54:22] À l'époque, il y avait pas de problème, j'étais à la maison. Vous savez
27 que ma maison se trouvait à moins de 500 mètres du marché, c'est la question que
28 vous m'aviez posée et je vous y ai répondu. Du coup, s'il y a des coups de feu dans

1 les environs, vous ne pouvez que... qu'entendre les... entendre ces coups de feu.
2 Alors, c'était vers deux heures, trois heures du matin, on ne pouvait pas sortir. On a
3 attendu le matin pour revenir... pour venir chercher des informations et on nous a
4 dit que c'étaient des braqueurs qui tentaient de casser les boutiques des musulmans.
5 Alors, on pouvait pas sortir durant la nuit ; c'était le matin qu'on est sortis pour
6 venir chercher ces informations et... et c'est ce qu'on nous avait dit.

7 Q. [09:55:07] Merci, Monsieur le témoin.

8 Et vous avez dit « nous avons entendu » ; est-ce que vous pourriez dire à la Cour de
9 qui vous avez entendu ces informations ?

10 R. [09:55:22] Mais qui pouvait me donner cette information ? Moi, j'étais à la maison,
11 et j'ai commencé à entendre des coups de feu. C'était la nuit, je ne pouvais pas sortir,
12 j'étais obligé de rester à la maison. Il y avait des coups de feu. Je pouvais pas savoir
13 ce qui se passait. On a dû attendre le matin pour sortir et venir nous enquêter de la
14 situation. Et sur place, on nous informait que c'étaient des braqueurs qui voulaient
15 casser les magasins, les boutiques.

16 Q. [09:55:59] Merci, Monsieur le témoin.

17 Mes excuses, ma question n'était pas claire.

18 Je voulais dire que, le lendemain, vous avez entendu cette information, et je voudrais
19 savoir qui vous en a parlé ?

20 R. [09:56:12] Il y avait des gens en groupe, en petit groupe, qui parlaient de la
21 situation. Alors, je me suis approché de ces gens pour leur poser des questions par
22 rapport à la situation et c'était là qu'ils m'ont dit que c'étaient des braqueurs qui
23 tentaient de braquer les musulmans.

24 Voilà l'information que j'ai reçue de ces personnes-là.

25 Q. [09:56:52] Merci, Monsieur le témoin.

26 Et vous avez dit que... que ces tentatives... que ces voleurs avaient tenté de... d'entrer
27 dans les magasins de... de... ; est-ce que vous savez s'ils ont réussi ?

28 R. [09:57:17] Ce n'est pas ça le problème, Maître.

1 Je vais vous donner la précision.

2 Je vous ai dit ceci : c'était vers 2... 2... 2 ou 3 heures du matin, il y avait des coups de
3 feu. Je n'avais pas de jumelles pour voir que c'étaient des braqueurs qui voulaient
4 entrer dans les magasins. Non, ils savaient. Et les musulmans se sont mis à les
5 poursuivre, mais je n'étais pas là pour voir.

6 Je n'ai pas vu de mes propres yeux, mais c'est ce que j'ai appris et c'est la réponse que
7 je peux vous donner.

8 Q. [09:57:50] Merci.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:58:03] Maître Dimitri.

10 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:58:05] Je voudrais faire une légère modification.

11 Et excusez-moi de réagir, mais à la page 10, ligne 19, dans la... le français, il y a une
12 correction du français... sango vers le français : le témoin n'a pas dit qu'il ne sait... ne
13 connaît pas les boutiques des autres commerçants musulmans, il a dit qu'il ne
14 connaissait pas les noms des autres commerçants musulmans sur le marché.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:58:33] Merci.

16 Et je pense que l'on... vous pouvez laisser ce point, qu'il s'agisse d'une effraction
17 réussie ou une tentative d'effraction. Je pense que l'on peut passer à autre chose.

18 Bien. Le témoin a entendu des coups de feu et, bien entendu, il est resté chez lui — et
19 j'aurais fait la même chose. Et le lendemain, il est... j'aurais voulu... fait comme lui,
20 j'aurais voulu savoir ce qui s'est passé. Et ensuite, il a entendu des gens raconter.

21 Et voilà, je pense que l'on peut considérer que c'est... cela suffit.

22 M. SUZUKI (interprétation) : [09:59:11] Merci, Monsieur le Président.

23 J'aurais simplement une petite question qui en découle, si vous le permettez, avec
24 votre autorisation.

25 Q. [09:59:25] Monsieur le témoin, vous avez dit... ou dans le... ou je lis dans la
26 transcription que vous avez dit en français « les musulmans se sont mis à les
27 poursuivre » ; est-ce que vous pourriez préciser, nous dire à qui vous faites référence
28 lorsque vous... dites « les musulmans » ?

1 R. [09:59:50] Je suis en train de vous parler de ce qui s'est passé dans la nuit, mais
2 comment je pouvais les voir ? Il faudrait que vous soyez clair dans les questions. Les
3 gens sont venus les voler. Il y a eu des coups de feu. Moi, j'étais à la maison, je ne
4 pouvais pas sortir. Je ne pouvais pas prendre le risque de sortir pour voir s'ils
5 avaient réussi à entrer dans la boutique ou non. C'était le lendemain que je me suis
6 approché des personnes qui étaient là en petit groupe, je leur ai posé des questions et
7 ils m'ont répondu qu'il y avait eu tentative de braquage, mais je n'étais pas là cette
8 nuit-là pour les voir, pour suivre ces musulmans, pour que je puisse vous répondre
9 avec précision, Maître.

10 Q. [10:00:50] Je comprends, Monsieur le témoin.

11 Je ne vous demande pas de nous dire... Ou permettez-moi de reformuler.

12 Je vous demande simplement une... un peu plus de précision sur la phrase suivante,
13 lorsque vous avez dit « les musulmans ont couru derrière les vols... les voleurs » —
14 pardon. J'ai cru comprendre que vous n'avez pas vu cela de vos propres yeux mais
15 que vous avez eu ces informations le lendemain. Mais j'aimerais bien savoir à qui
16 vous faites référence lorsque vous avez dit que les musulmans ont poursuivi les
17 voleurs.

18 R. [10:01:33] Non, non, je n'ai jamais dit que les musulmans ont couru derrière les
19 voleurs. Ce qu'il s'est passé dans la nuit, je ne suis pas Dieu pour le savoir. Il y a eu
20 des tirs d'armes. Comprenez-moi, il y eu des tirs et ce sont des... des voleurs qui s'en
21 prenaient aux musulmans. Il y a eu des tirs. Mais quel risque prendre pour sortir ?
22 Ce n'est que le lendemain matin que je suis sorti pour m'enquérir de la situation. J'ai
23 vu des jeunes qui étaient en groupe, je leur ai posé la question et ils m'ont dit qu'il y
24 a des gens qui ont tenté de voler les musulmans. Mais le fait de les... les... les chasser,
25 de chasser les voleurs, je... je n'ai pas... ou est-ce que je pouvais être... avec quel
26 courage pouvais-je être là pour... pour voir tout ce qui se passait ?

27 Q. [10:02:31] Merci, Monsieur le témoin.

28 D'une manière générale, les marchands au... au marché de Boeing, comment est-ce

1 qu'ils assuraient la sécurité de leurs échoppes ?

2 R. [10:02:56] Ils assuraient eux-mêmes la surveillance de... de leurs boutiques. Je crois
3 qu'ils passaient la nuit dans leurs boutiques.

4 Q. [10:03:18] Et plus précisément, est-ce qu'ils avaient des moyens, des... des outils,
5 des instruments pour se défendre et assurer la sécurité de leurs boutiques ?

6 R. [10:03:44] Vous parlez de qui ?

7 Q. [10:03:48] Je parle des marchands musulmans au marché de Boeing, Monsieur le
8 témoin.

9 R. [10:04:03] Mm-hm.

10 Q. [10:04:05] Les marchands de... Les marchands musulmans au marché de Boeing ?

11 R. [10:04:14] Mm-hm... Mais s'ils cachaient leurs armes dans leurs magasins, je
12 n'avais pas de jumelles, je n'avais pas de détecteur, je ne suis ni policier ni gendarme
13 pour découvrir cela.

14 Q. [10:04:47] Merci, Monsieur Sallo.

15 Je comprends que vous n'avez pas vu si les marchands musulmans au marché
16 dissimulaient leurs armes dans leurs boutiques. Est-ce que vous avez jamais entendu
17 dire que les marchands musulmans avaient effectivement des armes ?

18 R. [10:05:14] Non, je n'ai jamais entendu dire cela. Et si la personne détient son arme,
19 elle ne pourrait pas la... le clamer, dire que « J'ai une arme ! J'ai une arme ! ». Non, ça
20 ne se fait pas.

21 Q. [10:05:40] Merci, Monsieur Sallo.

22 Après ce vol ou cette tentative de vol au marché de Boeing dont vous nous avez
23 parlé, est-ce que quelque chose a changé dans la manière dont les marchands
24 musulmans interagissaient ou traitaient les autres résidents de Boeing ?

25 R. [10:06:29] Bien entendu, oui. Les musulmans étaient entre eux. Et vers... à partir de
26 19 heures, ils se mettaient à... à deux par boutique jusqu'à une certaine... une certaine
27 heure. À partir de 18 heures... C'était juste après le braquage, on a... on a constaté
28 qu'il y avait une certaine surveillance. Ils avaient peut-être une idée, quelque chose

1 qui... qui se tramait.

2 Q. [10:07:14] Merci. Merci, Monsieur Sallo.

3 À part la sécurité, est-ce que vous avez senti qu'il y avait des changements dans la
4 manière dont les marchands musulmans interagissaient avec les gens ou avec les
5 résidents de Boeing ?

6 R. [10:08:06] Oui, bien sûr. Auparavant, on vivait en toute cohésion, mais après le...
7 le vol, le... l'ambiance n'était... n'était plus la même. Ils n'étaient plus coopératifs, ils
8 utilisaient des... des mots assez choquants, ce qui fait que nous étions tous sur la
9 réserve.

10 Q. [10:08:38] Merci.

11 Ils utilisaient des termes choquants à l'égard de qui ?

12 R. [10:08:57] Ah, nous sommes des chrétiens, c'était à l'égard des chrétiens. Ce
13 n'étaient pas des gens de... de leur communauté. Ce sont les... les chrétiens qui les...
14 qui les taquinaient. Donc, après... après le vol, ils n'en voulaient plus, donc ils
15 répondaient aux chrétiens.

16 Q. [10:09:33] Merci, Monsieur Sallo.

17 Lorsque les Séléka sont arrivés à Bangui, où vous trouviez-vous ? Est-ce que vous
18 vous souvenez de là où vous habitiez lorsque les Séléka sont arrivés à Bangui ?

19 R. [10:09:59] Lorsque les Séléka sont arrivés à Bangui, ils étaient avec les musulmans,
20 nous étions à la maison, dans nos domiciles.

21 Q. [10:10:23] Merci.

22 Vous avez parlé du fait que les boutiques des marchands musulmans... Enfin, je vais
23 reformuler ma question.

24 Vous avez parlé du fait que les marchands musulmans surveillaient leurs boutiques
25 pendant la nuit.

26 Et ma question est la suivante : lorsque les Séléka sont arrivés à Bangui, est-ce qu'il y
27 avait quelqu'un d'autre qui assurait la sécurité des boutiques des marchands
28 musulmans à Boeing ?

1 R. [10:11:29] Non, c'est... Est-ce que vous êtes sûr que les musulmans pouvaient
2 confier la surveillance de leurs boutiques aux chrétiens, aux Centrafricains ? Est-ce
3 que vous pouvez imaginer ça ?

4 Q. [10:11:50] Désolé, Monsieur Sallo, ma question n'était pas claire. C'est de ma
5 faute. Je vais légèrement modifier ma question.

6 Monsieur le témoin, vous avez parlé du fait que les Séléka étaient avec les
7 musulmans ; est-ce que vous pourriez nous expliquer ce que cela signifie ?

8 R. [10:12:18] Après le braquage... Les choses ont dégénéré après le braquage. Après
9 le braquage, ils ont fait recours à... à leurs frères. Ils sont très solidaires. Ils ont donc
10 expliqué la... la situation à leurs... à leurs frères : il y a eu tentative de... de braquage,
11 il y a eu des détonations d'armes, et donc, je suppose que ce sont des choses qui se
12 sont dites entre eux. Donc, à chaque fois, le soir, ils venaient. C'était sûrement pour
13 assurer la protection de... de leurs frères.

14 Q. [10:13:18] Merci, Monsieur Sallo.

15 Pour être précis, lorsque vous dites « ils venaient pour assurer la sécurité des
16 boutiques », de qui parlez-vous exactement ? Est-ce que vous pourriez préciser ?

17 R. [10:13:36] La... Quand je dis « Ah ! Là, ce sont les... » quand je dis « eux », ce sont
18 leurs frères, c'est-à-dire les... des musulmans qui venaient discuter avec d'autres
19 musulmans ; ce n'étaient pas des chrétiens.

20 Q. [10:14:15] Et ces autres musulmans qui sont venus, est-ce que vous savez d'où ils
21 sont venus ?

22 R. [10:14:28] Maître, tel que vous me posez la... la question, je ne sais pas. Si
23 seulement je l'avais... je les avais transportés, mais rien qu'à voir la personne, je ne
24 pouvais pas imaginer qu'elle venait de... de Paoua ou du Tchad. Je ne sais pas d'où...
25 d'où elle venait, ni du Tchad ni de... ni de Bossangoa.

26 Q. [10:15:03] Merci, Monsieur le témoin.

27 Lorsqu'ils sont venus pour rendre visite aux marchands musulmans, ces autres
28 musulmans, est-ce qu'ils sont venus dans des véhicules ? Comment est-ce qu'ils sont

1 arrivés au marché de Boeing ?

2 R. [10:15:39] Ils venaient parfois à bord des... d'un véhicule ou sur des motos. C'est...

3 Tantôt ils venont... ils venaient en moto, tantôt ils venaient à bord d'un véhicule. Et

4 après, ils repartaient.

5 Q. [10:15:54] Et pour être précis, Monsieur le témoin, ces musulmans qui sont venus

6 rendre visite aux marchands au marché, est-ce qu'ils... est-ce que c'étaient des

7 Séléka ?

8 R. [10:16:25] Maître, je ne sais pas comment vous l'expliquer. Vous savez, à l'époque,

9 un musulman ne pouvait pas collaborer avec un chrétien. Les musulmans

10 collaboraient avec le coreligionnaire. Moi qui suis chrétien, je ne pouvais pas les

11 approcher pour savoir ce qui s'est passé. Ce sont les gens qui s'étaient islamisés qui

12 pouvaient les... les approcher, mais quand un chrétien, tu... quand un chrétien

13 s'approchait trop d'un musulman, il le regardait avec des suspicions. Donc, je

14 pouvais vraiment pas m'approcher d'eux pour savoir exactement qui étaient ces

15 gens-là.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:17:08] Passez à autre chose,

17 s'il vous plaît.

18 M. SUZUKI (interprétation) : [10:17:11] Monsieur le Président, j'ai encore...

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:17:21] Oui, mais... Je

20 comprends, mais nous avons un témoin dans la salle d'audience. Chaque témoin a

21 sa personnalité, sa façon de répondre aux questions, il faut que nous nous adaptions

22 tous à cela, même si l'on n'est pas suffisamment précis à cet égard.

23 M. SUZUKI (interprétation) : [10:17:45] Merci, Monsieur le Président.

24 Q. [10:17:46] Monsieur le témoin, je comprends que mes questions peuvent vous

25 paraître un peu étrange ou vous avez peut-être l'impression que je vous demande de

26 vous répéter, mais je vous demande de bien vouloir être patient, Monsieur le témoin,

27 parce que nous avons besoin d'obtenir des détails vraiment précis sur ce que vous

28 avez vu ou entendu pendant les événements.

1 Alors, pour revenir à ce que vous avez dit précédemment, Monsieur le témoin, ces
2 musulmans qui sont arrivés en véhicule au marché de Boeing, où est-ce qu'ils ont
3 garé leurs véhicules ?

4 R. [10:18:50] Je ne sais comment vous l'expliquer. À côté de leurs boutiques, il y a un
5 point où on vendait des méchouis. Donc, ils venaient parfois s'arrêter un moment au
6 niveau de là où on vendait les méchouis, et après, le véhicule revenait les prendre.
7 Parfois, eux, ils pouvaient rester, passer la nuit à... avec... avec leurs frères. Ils
8 s'asseyaient sur des tapis ou... je ne sais pas où, euh... ils... ils restaient passer la nuit
9 avec eux. Où, arrivé à une certaine heure, le véhicule revenait les chercher ? Ça, je ne
10 saurais le... le savoir.

11 Q. [10:19:38] Merci, Monsieur Sallo.

12 Et ces gens qui venaient rendre visite aux marchands du marché de Boeing, les
13 marchands musulmans, est-ce qu'ils étaient habillés avec des uniformes militaires ou
14 bien est-ce qu'ils étaient habillés en civil ?

15 R. [10:20:11] Ils étaient en tenues disparates : certains portaient des boubous
16 musulmans, d'autres étaient habillés comme toute personne ordinaire.

17 Q. [10:20:30] Merci.

18 Est-ce que vous avez jamais vu les Séléka à Boeing ?

19 R. [10:20:49] Vous voulez parler de quelle période ? Au moment des affrontements
20 ou au moment où ils venaient rendre visite à leurs frères à Boeing ? Quand ils
21 venaient pour rendre les visites aux musulmans, ils n'avaient pas des... des signes
22 distinctifs pouvant nous permettre de savoir que ce sont des Séléka. Mais pour nous,
23 c'étaient des... des gens qui venaient parler avec leur amis ou leurs frères. Il n'y avait
24 pas un signe pouvant nous permettre de savoir qu'ils sont des Séléka, ni même à
25 côté de leur véhicule, il y avait aucune inscription qui pouvait nous faire savoir que
26 c'étaient des Séléka. Pour nous, c'étaient que des autres musulmans qui venaient
27 discuter avec... avec leur amis musulmans du marché.

28 Q. [10:21:52] Je comprends que vous n'avez pas pu les identifier en tant que Séléka,

1 mais est-ce que vous avez entendu quelqu'un d'autre les identifier comme étant des
2 Séléka ?

3 R. [10:22:12] Non, je n'ai pas cherché à savoir cela. Pour moi, c'étaient que des
4 musulmans qui venaient rendre visite à d'autres musulmans. Mais, chercher à savoir
5 que c'est des Séléka qui s'étaient rassemblés ici pour venir rendre visite, non, ça j'ai
6 pas entendu parler de cela.

7 Q. [10:22:37] Est-ce que vous les avez entendus parler avec les marchands
8 musulmans et, si tel est le cas, est-ce que vous savez en quelle langue ils parlaient ?

9 R. [10:22:53] Ils parlaient en arabe. Ils ne parlaient pas sango. Ils ne parlaient qu'en
10 arabe. Nous, on passait à côté, bon, on les entendait parler en arabe. Ils n'avaient
11 pas... Ils ne parlaient pas en sango.

12 Q. [10:23:24] Merci, Monsieur le témoin.

13 À part lorsque vous avez vu ces personnes au marché, est-ce que vous avez jamais
14 entendu ou vu les Séléka venir à Boeing ?

15 R. [10:24:02] Bon, vous voulez parler du... je sais pas trop, je comprends pas la
16 question. Ils venaient faire quoi par rapport à un événement pour me permettre de
17 me situer ? Je comprends pas bien la question.

18 Q. [10:24:19] Je vais essayer d'être plus précis, Monsieur Sallo.

19 Est-ce que vous avez vu ou entendu que les Séléka attaquaient Boeing ?

20 R. [10:24:40] Bon. Pourquoi, hein, je vais vous dire pourquoi ils ont attaqué. Ils ont
21 pris quelqu'un qui faisait le... la... le commerce de taxi moto. Ils l'ont enchaîné et,
22 eux, ils étaient à côté, ils mangeaient de la papaye, hein. La personne qu'ils ont
23 enchaînée, c'était leur beau-frère, hein. Il a eu des enfants avec leur... avec leur sœur
24 et il ne s'occupait pas des... de l'enfant. Ils l'ont pris... Ils ont pris leur beau-frère, là,
25 ils l'ont enchaîné et les gens s'étaient révoltés. Ils sont allés saccager un pont. Et les
26 gens se sont soulevés. Les chefs du quartier sont arrivés et ils ont rencontré le
27 Délégué, dont vous m'avez montré la photo tout à l'heure, ils ont parlé avec le
28 Délégué et le Délégué est allé les voir pour qu'ils puissent libérer leur beau-frère.

1 C'est comme cela que les mécontentes entre eux et la population ont commencé.

2 Q. [10:25:40] Merci, Monsieur le témoin.

3 Et lorsque vous déclarez que les choses se sont envenimées entre les Séléka et la
4 population, qu'est-ce que vous voulez dire par là, « les choses se sont envenimées » ?

5 R. [10:26:17] Bon, après ce qui s'est passé, hein, les Séléka ne regardaient pas les
6 jeunes de Boeing d'un bon œil, ils disaient qu'ils allaient tous nous tuer, qu'ils
7 allaient en finir avec nous. Après que les jeunes ont saccagé le... le pont, les... les
8 musulmans ne nous regardaient pas d'un bon œil. Ils nous disaient que nous étions
9 trop récalcitrants et ils ont gardé une dent contre nous. Ils disaient qu'ils allaient finir
10 avec nous.

11 Q. [10:26:54] Merci.

12 Et est-ce qu'ils ont effectivement commis des violences contre tel... contre la
13 population à Boeing ?

14 R. [10:27:10] Vous voulez parler des Séléka ou de... ou de qui ? La question n'est pas
15 claire.

16 Q. [10:27:22] Les Séléka.

17 R. [10:27:26] Après que les jeunes ont saccagé le pont, les Séléka nous ont menacés.
18 Après, les jeunes sont allés réparer le pont. Ils ont libéré leur beau-frère qu'ils avaient
19 enchaîné. Après cela, ils ne sont plus revenus pour créer un incident dans le quartier.

20 Q. [10:27:54] Merci, Monsieur le témoin.

21 Je comprends maintenant pour quelle raison ils ont attaqué. Est-ce que vous
22 pourriez nous décrire ce qui s'est passé lorsque les Séléka ont effectivement attaqué
23 Boeing ?

24 R. [10:28:19] Quand les Séléka ont attaqué Boeing, il y avait beaucoup de... de
25 désordre. Vous savez, il y avait personne pour... pour leur résister. Ils ont passé les
26 gens à tabac, ils ont pillé les gens. C'est... Après, c'est grâce à la pluie, hein, au
27 moment où il y a eu la pluie, c'est comme cela qu'ils ont rebroussé chemin pour
28 rentrer.

1 Q. [10:28:51] Merci.

2 Est-ce que vous connaissez un endroit qu'on appelle Ledger ?

3 R. [10:29:14] Oui, je connais cet endroit.

4 Q. [10:29:20] Et où se trouve Ledger ?... Où se trouvait Ledger ?

5 R. [10:29:28] Le Ledger se situe à l'aéroport Bangui-M'Poko.

6 Q. [10:29:38] Merci.

7 Et Ledger, qu'est-ce que c'était ?

8 R. [10:29:44] Le Ledger, hein, était le camp des déplacés, hein. C'est là où étaient les...
9 s'étaient regroupés les gens qui ont fui leur quartier. Vous savez, face à la violence, il
10 n'y avait aucune autorité, il n'y avait pas de chef de quartier, il n'y avait pas de... de
11 force de police. Et donc, tous, nous avons fui nos quartiers pour nous regrouper au
12 Ledger. C'était le camp des déplacés.

13 Q. [10:30:19] Merci, Monsieur Sallo.

14 Et pendant la période des Séléka, est-ce que vous vous êtes... vous avez... vous vous
15 êtes jamais enfui à Ledger ?

16 R. [10:30:37] C'était très fort, je vous le dis. C'était très fort. Si tu ne fuyais pas, tu ne
17 pouvais pas survivre. Vous savez, c'était la chasse à l'homme. Donc, c'était le sauve-
18 qui-peut, hein. Moi-même, j'ai pris la fuite... j'ai pris la fuite pour me réfugier au
19 Ledger.

20 Q. [10:31:04] Merci.

21 Et plus particulièrement, pourquoi est-ce que vous avez fui à Ledger, Monsieur le
22 témoin ? Qu'est-ce qui vous a fait fuir à Ledger ?

23 R. [10:31:21] C'était... Comme je vous l'ai dit, c'est le sauve-qui-peut, hein. J'ai juste
24 pris la voie qui était devant moi et j'ai couru, hein, jusqu'à arriver au... au Ledger. Je
25 ne pouvais plus rebrousser chemin. Donc, je me suis dirigé vers le Ledger, c'est là où
26 je pouvais me réfugier.

27 Q. [10:31:49] Lorsque vous dites — en français — « c'était la chasse à l'homme », qui
28 chassait ? Qui vous chassait à Ledger ?

1 R. [10:32:11] Mais, c'étaient bien... bien entendu les Séléka. C'étaient les Séléka.

2 Q. [10:32:21] Merci.

3 Et combien de temps êtes-vous resté à Ledger lorsque vous avez fui les Séléka,
4 Monsieur Sallo ?

5 R. [10:32:38] J'y ai passé presque un an et trois mois. Mais de temps en temps, je
6 ressortais pour aller voir mes cochons que j'élevais. Régulièrement, je revenais à la
7 maison pour vérifier ce qui s'est passé à la maison avant de retourner le soir. Je le
8 répète, j'étais un éleveur de cochons.

9 Q. [10:33:17] Merci, Monsieur le témoin.

10 Je comprends que vous rentriez à la maison, que vous reveniez à la maison en
11 provenance de Ledger, vous vous rendiez à Boeing pour nourrir vos cochons. Est-ce
12 qu'il y avait d'autres raisons qui vous amenaient à revenir à votre... dans votre
13 maison, à Ledger... — excusez-moi — à Boeing ?

14 R. [10:33:55] Lorsque nous étions à... au Ledger, il y avait quand même des
15 problèmes de famine, il n'y avait pas d'eau aussi pour nous laver et il y avait des
16 problèmes de nourriture. Alors, de temps en temps, je ressortais, je venais à la
17 maison pour chercher de la nourriture et je venais chercher ces nourritures pour
18 pouvoir aider ma famille. Et parallèlement, c'est là je m'occupais aussi de mes
19 cochons.

20 Q. [10:34:34] Merci, Monsieur le témoin.

21 Donc, je comprends que vous rentriez chez vous, à Boeing, pour nourrir les cochons,
22 pour vous laver, pour aller chercher à manger. Tous les combien vous rendiez-vous
23 dans votre maison à Boeing en provenance de Ledger ?

24 R. [10:35:00] Mais est-ce que vous pouvez supporter la faim pendant deux jours ?
25 Est-ce qu'il y avait même des ONG qui s'occupaient de nous ? Non, il n'y en avait
26 pas. Je sortais pour chercher de la nourriture. Je vendais, par exemple, des fagots
27 pour pouvoir trouver de l'argent et afin de me permettre de nourrir ma famille.

28 Q. [10:35:29] Je comprends, Monsieur le témoin, mais pour être plus précis : est-ce

1 que c'était tous les jours, tous les deux jours ? À quelle fréquence vous... rentriez-
2 vous chez vous en provenance de Ledger ?

3 R. [10:35:48] Est-ce que vous pouvez sortir le matin et rester au même endroit
4 jusqu'au soir ? Non. De temps en temps, vous pouvez avoir besoin de vous détendre,
5 de sortir. Là où se trouve votre trésor, vous y avez aussi votre cœur. Et de temps en
6 temps, je ressortais pour venir voir ce qui se passait à la maison, voir mes biens à la
7 maison, et en même temps aussi pour prendre un bain .Et comme je vous l'ai dit tout
8 à l'heure, je venais chercher des fruits qu'on appelle *balapa* pour aller nourrir ma
9 famille avec. Alors, je vous ai dit tout à l'heure que, de temps en temps, je revenais
10 pour chercher tout cela.

11 Q. [10:36:31] Merci, Monsieur le témoin.

12 Lorsque vous alliez à Ledger, venant de votre maison à Boeing, à peu près à quelle
13 heure quittiez-vous Ledger ?

14 R. [10:36:59] J'attendais... J'attendais l'aube, je... j'attendais le matin. Est-ce que j'étais
15 fou pour sortir la nuit ? Je pouvais attendre jusqu'à 8 heures et, à partir là, je pouvais
16 sortir tranquillement pour aller chercher ce que je voulais. D'ailleurs, il n'y avait pas
17 de circulation. Je pouvais attendre jusqu'à 9 heures avant de sortir. Et à ce moment-
18 là, les enfants étaient déjà partis à... à l'école, s'il y en avait. Alors, donc, je ressortais
19 pour chercher ce que je voulais, prendre un bain et retourner à l'aéroport vers
20 13 heures ou 14 heures.

21 Q. [10:37:46] Merci, Monsieur Sallo.

22 Et pour ce qui est de la route que vous avez suivie depuis Ledger jusqu'à votre
23 domicile à Boeing, est-ce que vous pourriez nous décrire cette route, s'il vous plaît ?

24 R. [10:38:12] Mon chemin était fixe. Je ne pouvais pas utiliser n'importe quel chemin.
25 Quitter la fin de la piste jusqu'à la... pour aller jusqu'à la maison, c'était difficile.
26 c'était facile d'avoir des balles perdues. Il y avait des musulmans dans les quartiers
27 Ramandji et Fondo. Et vous ne... Des fois, je prenais l'itinéraire qui passait par l'école
28 Kpangaba, le dispensaire, je passe par l'école apostolique, je continue vers l'antenne,

1 je passe proche de la mosquée avant d'entrer chez moi.

2 Q. [10:39:04] Merci, Monsieur Sallo.

3 Et pour être un petit peu plus précis, lorsque vous dites que vous ne pouviez pas
4 aller jusqu'au bout de la piste — comme vous l'avez dit en français —, est-ce que
5 vous faites référence à la piste de l'aéroport ?

6 R. [10:39:25] Je parlais de la piste d'atterrissage de l'aéroport Bangui-M'Poko.

7 Q. [10:39:34] Bien, merci. Merci pour cette précision, Monsieur le témoin.

8 Je comprends que lorsque vous marchiez de Ledger jusqu'à votre domicile, à Boeing,
9 vous passiez dans le... à côté de Boeing... vous passiez dans Boeing — pardon. Est-ce
10 que vous vous souvenez avoir parcouru cette route de Ledger jusqu'à votre domicile
11 avec M^e Tiangaye en octobre de l'année dernière ?

12 R. [10:40:12] Oui. Oui, on a parcouru ce chemin à pied avec lui.

13 Q. [10:40:21] Merci, Monsieur le témoin.

14 Je vais maintenant vous montrer une image ou un document.

15 M. SUZUKI (interprétation) : [10:40:27] Il s'agit de l'onglet 2 dans le classeur de la
16 Défense, CAR-D29-0009-0210 à 0311.

17 Q. [10:40:45] Est-ce que vous voyez le document s'afficher sur votre écran, Monsieur
18 le témoin ?

19 R. [10:41:01] Oui. Je le vois.

20 Q. [10:41:27] Ce document à l'écran, Monsieur le témoin, est une image satellite de
21 Boeing, et vous voyez là un rectangle au milieu qui est l'aéroport de Boeing ou de
22 Bangui, et vous voyez cette ligne bleue ou ce chemin en bleu qui passe par l'aéroport
23 et qui va jusqu'à Boeing en direction de la mosquée. Est-ce que vous pouvez nous
24 dire ce que décrit cette ligne bleue ?

25 R. [10:42:05] N'est-ce pas le chemin que nous avons emprunté avec M^e Tiangaye ? À
26 mon avis, c'est ça ? Est-ce que ce n'est pas ça ? Je n'en sais rien.

27 Q. [10:42:38] Merci, Monsieur le témoin.

28 Je vais passer à autre chose, je vais changer un peu de sujet, Monsieur le témoin.

1 Monsieur le témoin, est-ce que vous connaissez la... la mosquée de Boeing ?

2 R. [10:43:10] Oui, je la connais.

3 Q. [10:43:13] Et à votre connaissance, la mosquée de Boeing a-t-elle été détruite
4 pendant les événements de 2013-2014 ?

5 R. [10:43:26] Oui, ça a été détruit.

6 Q. [10:43:37] Et comment savez-vous que la mosquée de Boeing a été détruite,
7 Monsieur le témoin ?

8 R. [10:43:41] Voulez-vous que je retourne en arrière ? Vous m'avez demandé tout à
9 l'heure où est-ce que je m'étais réfugié, je vous avais dit que je m'étais réfugié à
10 Ledger, non, et de temps en temps, je revenais à la maison, puisqu'il n'y avait pas de
11 nourriture là-bas, c'était même difficile à prendre son bain. Et régulièrement, je
12 revenais à la maison pour prendre un bain et chercher de la nourriture pour ma
13 famille. Alors, comme on ne pouvait pas emprunter le chemin principal, à cause
14 des... des balles perdues, je ne pouvais pas prendre la grande voie, alors j'ai dû
15 emprunter le quartier et c'est en parcourant le quartier que j'ai aperçu la mosquée
16 qui était en train d'être détruite.

17 Q. [10:44:52] Merci, Monsieur le témoin. Je comprends que vous dites que vous avez
18 vu la mosquée... la destruction de la mosquée pendant que vous rentriez chez vous
19 en provenance de Ledger ; est-ce que vous pouvez dire à la Cour qu'est-ce qui vous a
20 amené vers la mosquée ce jour-là ?

21 R. [10:45:16] C'était à cause de l'insécurité, je vous ai dit tout à l'heure que la voie
22 principale qui partait de l'aéroport était... n'était pas en sécurité. J'ai donc dû passer
23 par les... traverser les quartiers pour arriver à la maison, c'est ce que je vous ai dit. Si
24 je passais là-bas, j'aurais... j'aurais eu des balles perdues. Alors, j'ai dû prendre le
25 quartier pour venir à la maison, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure.

26 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:46:13] Monsieur Président...

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:46:15] Oui ?

28 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:46:18] Page 28, ligne 2, cela n'a pas été traduit. Et je

1 ne blâme pas les interprètes pour ça, je sais que le témoin parle très vite, et je sais
2 qu'il a dit en français : « J'ai aperçu les jeunes en train de détruire la mosquée. »

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:46:36] Je pense que mon
4 français n'est pas très bon, mais... mais je pense que « entendre » est également plus
5 précis que « être détruit », ça pourrait être un petit peu ambivalent.

6 Et excusez-moi pour cette intervention.

7 Et je pense que ce que vous avez dit, c'est exact, c'est ce que nous avons dans la
8 transcription en français.

9 Veuillez poursuivre, s'il vous plaît.

10 M. SUZUKI (interprétation) : [10:47:05] Merci, Monsieur le Président.

11 Q. [10:47:08] Merci, Monsieur le témoin. Je comprends que vous passiez dans le
12 quartier pour éviter les balles perdues venant de l'aéroport ; est-ce qu'il y a quelque
13 chose en particulier qui vous a attiré vers la mosquée ce jour-là, qui vous a amené à...
14 à marcher dans cette direction ? Est-ce que vous avez entendu quelque chose ?
15 Qu'est-ce qui vous a attiré vers la mosquée ce jour-là ?

16 R. [10:47:47] Mais si, sur votre passage, vous entendez des... des bruits que des gens
17 qui enlèvent des tôles avec des arrache-clous et si vous êtes proche de... de là, quand
18 on enlève des tôles avec un arrache-clou ou... ou un marteau, bien sûr, cela attire
19 votre attention. Et là, ça vous permet de... de découvrir l'incident. Donc, c'est lorsque
20 j'ai entendu ces bruits, je me suis retourné pour voir et j'ai constaté que les tôles
21 étaient en train d'être enlevées.

22 Q. [10:48:32] Et lorsque vous dites « des gens », je pense que vous avez dit un petit
23 peu plus tôt « des jeunes », si vous vous souvenez ; comment est-ce que ces... ces
24 jeunes... ces personnes étaient habillées ? En civil ? Pourriez-vous nous décrire ce...
25 comment ils étaient habillés ? S'agissait-il de jeunes ?

26 R. [10:49:05] Bah, quelqu'un qui va enlever des... des tôles, je ne vais pas prendre le...
27 le temps de savoir quel habit il avait. Est-ce que... Est-ce que les... Est-ce que, ça, ça se
28 fait ? C'étaient des adultes. Moi, je ne pouvais pas m'approcher d'eux, chercher à

1 savoir comment ils étaient habillés.

2 Q. [10:49:42] Il n'est pas nécessaire d'avoir des détails Monsieur le témoin, juste de
3 manière générale, est-ce qu'ils étaient vêtus de... d'habits civils ou est-ce qu'ils
4 portaient un treillis ou un uniforme militaire ?

5 R. [10:50:03] Ah ! Mais c'est... c'est toujours bien de poser la question de manière
6 spécifique parce que j'ai l'impression que vous tournez autour du pot. Mais posez la
7 question clairement. C'étaient des civils, ils n'étaient pas en tenue militaire. C'étaient
8 des civils.

9 Q. [10:50:20] Merci, Monsieur le témoin. Et est-ce que ces personnes portaient des
10 armes, ces jeunes que vous avez vus en vêtement civil ?

11 R. [10:50:41] J'ai prêté serment de dire la vérité. Et donc, je les ai vus avec des
12 machettes, des arrache-clous, des marteaux, des barres à mine. C'est ce que j'ai vu de
13 mes propres yeux.

14 Q. [10:51:18] Merci, Monsieur le témoin. Mais pour être un petit peu plus précis, est-
15 ce que vous en avez vu porter des armes ?

16 R. [10:51:40] Je crois vous avoir dit que j'ai prêté serment de dire la vérité. Je n'ai
17 jamais vu d'armes de guerre, j'ai vu des arrache-clous, des haches, des machettes et
18 des barres à mine. Ce sont les outils qu'ils utilisaient.

19 Q. [10:52:08] Merci, Monsieur le témoin. Et ces jeunes en civil que vous avez vus ce
20 jour-là, est-ce que vous avez vu s'ils portaient des gris-gris visibles, soit sur la main
21 soit autour du coup, ou sur les bras ?

22 R. [10:52:39] Non. Je vous dis la vérité, je n'ai rien vu de tel.

23 Q. [10:53:04] Merci, Monsieur le témoin.

24 Et vous avez dit que ces jeunes enlevaient les toits, arrachaient les toits de la
25 mosquée de Boeing ; est-ce que vous pourriez nous dire de quoi était fait la toiture
26 de la mosquée de Boeing ? De quels matériaux ?

27 R. [10:53:35] Elle est faite de tôle.

28 Q. [10:53:45] Merci.

1 Et est-ce que la toiture de la mosquée... vous avez dit que c'était de la tôle, mais est-
2 ce qu'elle était peinte ou est-ce que c'était simplement du... du... en... elle était
3 simplement en fer ?

4 R. [10:54:18] Bah, il... il faut être clair ; est-ce que les tôles sont en fer, je ne pense pas,
5 je ne sais pas, j'ai peut-être mal compris votre question.

6 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [10:54:43] L'interprète se reprend. Il s'agit
7 de tôle ondulée et non de fer.

8 R. 10:54:55] C'étaient des tôles de dimension 6/10^e.

9 M. SUZUKI (interprétation) : [10:55:04]

10 Q. [10:55:12] Merci, Monsieur le témoin. Vous avez spécifié... Toutes mes excuses,
11 parce que vous aviez spécifié un petit peu plus tôt qu'il s'agissait de tôle. Et vous
12 avez dit que les jeunes enlevaient donc ces plaques de tôles ondulées sur la toiture ;
13 et qu'est-ce qu'ils faisaient de ces plaques de tôle ondulées ?

14 R. [10:55:49] Je ne sais quelle réponse donner à cette question. Ils sont peut-être dans
15 le besoin. Eux-mêmes savent pour quel intérêt, à quel usage... quel usage ils allaient
16 faire de... de cette tôle, vu tout le temps qu'ils ont pris pour enlever les... les tôles ;
17 est-ce qu'ils allaient les revendre ? Est-ce qu'il allaient les utiliser ? Je... Je ne sais pas
18 quelle réponse donner à cette question.

19 Q. [10:56:29] Je comprends, Monsieur le témoin, mais qu'on... par rapport à ce que
20 vous avez vu les jeunes faire avec ces tôles ondulées de la toiture, donc ils les ont
21 enlevées de la toiture de la mosquée, et qu'est-ce que vous les avez vus faire avec ces
22 plaques de tôle ondulées ?

23 R. [10:56:57] Je vous ai dit que c'étaient des tôles ondulées de 6/10^e, ça veut dire
24 qu'avec une... une longueur de six ou de 12 mètres, donc il fallait soit les découper, et
25 donc, chacun s'est... C'était... C'était un duo, ils décidaient par exemple de... de
26 diviser, de scier en deux, et donc, chacun prenait sa part. Ils décidaient de ce qu'ils
27 allaient en faire puisqu'ils ont enlevé la... la toiture. Ce qu'ils ont décidé d'en faire.
28 C'était... c'est à eux de le dire. Moi, je... je n'en sais rien.

- 1 Q. [10:57:44] Merci, Monsieur Sallo.
- 2 M. SUZUKI (interprétation) : [10:57:48] Monsieur le Président, est-il temps de... Est-
- 3 ce que c'est le moment de la pause ?
- 4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:57:50] Oui, je suppose
- 5 qu'il... C'est une supposition. Je suppose qu'il n'en reste pas grand-chose. Et ceci, du
- 6 fait de mon expérience qui remonte à il y a bien longtemps.
- 7 M. SUZUKI (interprétation) : [10:58:12] Mes excuses, et pour ce qui est du temps,
- 8 donc, je pense que nous n'avons pas encore beaucoup... de questions et que l'on
- 9 devrait terminer donc lors du prochain volet d'audience.
- 10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:58:27] Combien de temps...
- 11 Mais en fait, je ne... pense que vous avez encore un... un peu de temps. Nous avons
- 12 donc le volet suivant, donc nous allons maintenant faire la pause café.
- 13 M^{me} L'HUISSIÈRE : [10:58:51] Veuillez vous lever.
- 14 R. [10:58:43] (*Intervention non interprétée*)
- 15 (*L'audience est suspendue à 10 h 58*)
- 16 (*L'audience est reprise en public à 11 h 31*)
- 17 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:31:06] Veuillez vous lever.
- 18 Veuillez vous asseoir.
- 19 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
- 20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:31:32] Monsieur Suzuki,
- 21 vous avez la parole.
- 22 M. SUZUKI (interprétation) : [11:31:41] Merci, Monsieur le Président.
- 23 Q. [11:31:49] Rebonjour, Monsieur Sallo.
- 24 R. [11:31:54] Bonjour.
- 25 Q. [11:31:58] Monsieur Sallo, lorsque nous sommes... nous nous sommes arrêtés,
- 26 vous parliez de la mosquée de Boeing. Je vais vous demander, pour mes deux
- 27 questions suivantes, de bien vouloir oublier la mosquée pendant un petit moment.
- 28 Et toutes mes excuses, mais veuillez faire preuve de patience.

1 Est-ce que vous avez jamais vu un bâtiment qui ait été détruit ou partiellement
2 détruit à la suite d'un incendie ?

3 R. [11:32:42] Une maison incendiée est différente d'une maison détruite.

4 Q. [11:32:59] Merci, Monsieur Sallo.

5 Oui. Je comprends donc, d'après votre réponse, que c'est bien le cas ? Est-ce que vous
6 vous souvenez de l'endroit où vous avez vu une maison qui avait été incendiée ou
7 partiellement endommagée à la suite d'un incendie ?

8 R. [11:33:29] Euh... Par exemple, l'église Gbaya-Dombia. Cette église a été incendiée
9 suite à une grenade lancée par des musulmans.

10 Q. [11:33:47] Merci, Monsieur le témoin.

11 Et est-ce que vous pourriez nous décrire à quoi ressemblait ce bâtiment après qu'il
12 ait été endommagé ou partiellement détruit par la grenade ?

13 R. [11:34:12] Vous ne pouvez pas... Vous pouvez tout de suite identifier une maison
14 incendiée parce qu'il y a des traces de fumée. Cela vous permet de savoir que cette
15 maison a été incendiée. Et la chaleur du feu peut ramollir aussi le ciment.

16 Q. [11:34:44] Merci, Monsieur Sallo.

17 Et l'église Gbaya-Dombia, lorsque vous avez vu ce bâtiment endommagé ou
18 partiellement endommagé à la suite d'un incendie, est-ce que vous avez vu le... le
19 bâti en bois sous le toit, la charpente ?

20 R. [11:35:17] Un bois sec qui rencontre un feu, mais c'est un dégât. Le feu est plus
21 puissant que le bois. Dès que le feu touche le bois sur lequel la tôle a été fixée, dès
22 que ce bois rencontre le feu, mais le feu va anéantir le bois.

23 Q. [11:35:54] Merci, Monsieur Sallo.

24 Pour ce qui est des dommages commis par le feu sur le toit de l'église Dombia, est-ce
25 que vous pourriez nous décrire ces dommages ?

26 R. [11:36:26] Mais vous m'avez posé la question par rapport à la mosquée,
27 maintenant vous... par la suite vous m'avez envoyé vers l'église Gbaya-Dombia,
28 maintenant, vous me ramenez encore à la mosquée. Quelle est cette manière de

1 poser des questions ? Vous parlez de l'église Gbaya-Dombia ou de la mosquée ?

2 Q. [11:36:53] Je comprends que ça peut vous paraître bizarre, mais j'ai encore
3 quelques questions au sujet de l'église, et puis ensuite, nous allons revenir à la
4 mosquée.

5 S'il vous plaît, faite preuve de patience, s'il vous plaît, Monsieur Sallo. D'accord ?

6 Je vais continuer avec l'église pour le moment.

7 Est-ce que vous pourriez décrire... Est-ce que vous pourriez décrire les dommages
8 provoqués au toit de l'église de Gbaya-Dombia ? Est-ce que vous pourriez nous
9 décrire ceux-ci, s'il vous plaît ?

10 R. [11:37:32] Mais ce sont les musulmans qui l'ont incendiée. C'est ce que les gens
11 nous ont dit, qu'ils ont même pris les bancs, ils les ont superposés. Par la suite, ils y
12 ont jeté la grenade et le bâtiment a pris feu. Que cela veut dire, si le bâtiment était
13 incendié.

14 Q. [11:38:06] S'il vous plaît, écoutez bien la question. J'ai posé une question
15 spécifique. Est-ce que vous pourriez décrire le toit de l'église de Gbaya-Dombia ?
16 Est-ce que vous pourriez nous dire comment il se présentait le jour où il a été
17 incendié ?

18 R. [11:38:41] Toute la charpente... Toute la charpente a été anéantie, les murs noircis.
19 Vous savez lorsque le feu rencontre la tôle, mais la tôle va forcément fondre.

20 Q. [11:39:06] Merci, Monsieur Sallo. Merci de votre patience et de votre réponse.
21 Je reviens à la mosquée de Boeing maintenant et je voudrais que vous nous décriviez
22 les tôles sur le toit, que vous avez vues. Vous avez vu, donc, les jeunes enlever ces
23 tôles de la mosquée de Boeing. Est-ce que vous avez vu des traces de... d'incendie sur
24 le toit de la mosquée de Boeing ce jour-là ?

25 R. [11:39:54] J'ai bien compris votre question. Je vous ai dit que lorsqu'il s'agit...
26 lorsque le feu touche une maison, forcément, ça va laisser des traces qui vous
27 permettent de savoir que le bâtiment a été incendié, parce qu'il y a forcément des
28 traces de... de fumée. Je n'y ai pas vu ce genre de traces sur la mosquée. Je vous ai dit

1 que les tôles avaient été enlevées par les gens.

2 Q. [11:40:42] Merci, Monsieur Sallo.

3 Lorsque vous observiez les jeunes retirer les tôles du toit de la mosquée, est-ce que
4 vous étiez dans un endroit précis ? Est-ce que vous êtes resté dans un endroit ou est-
5 ce que vous vous déplaçiez ? Est-ce que vous pourriez nous dire où vous vous
6 trouviez ?

7 R. [11:41:17] Comme je vous l'ai déjà dit, lorsque tu es un homme et que tu sors de ta
8 maison, tu ne peux pas rester sur place toute la journée. Tu peux avoir des crampes.
9 Il faut forcément faire une détente. Il faut se... se détendre un peu. Je pouvais pas
10 rester sur place. C'était comme ça que je faisais des déplacements vers ma maison. Il
11 y avait des problèmes de nourriture, les enfants pleuraient, ça me gênait. Et j'étais
12 obligé de sortir pour aller chercher la nourriture, chercher des fagots pour la famille.
13 Quelquefois je vendais ces fagots pour pouvoir acheter de la nourriture pour la
14 famille. Et c'était de passage que j'ai vu ces jeunes enlever la toiture de la mosquée.

15 Q. [11:42:17] Plus précisément, lorsque vous observiez les jeunes enlever les tôles du
16 toit de la mosquée, est-ce que vous étiez immobile à un endroit ou est-ce que vous
17 vous déplaçiez un petit peu autour ? Est-ce que vous pourriez nous dire cela, s'il
18 vous plaît ?

19 R. [11:42:36] Je me suis approché d'eux et je voyais tout ce qu'ils faisaient. Je me suis
20 approché d'eux.

21 Q. [11:42:57] Merci.

22 Vous avez déclaré que vous vous étiez rapproché des jeunes au moment où ils
23 enlevaient les tôles du toit de la... de la mosquée ; est-ce que vous avez vu plusieurs
24 côtés de la mosquée ?

25 R. [11:43:28] Mais si vous cherchez à comprendre ce qui se passe, certainement, vous
26 ne vous pouvez que vous déplacer, vous ne pouvez pas rester stable. Forcément,
27 vous... vous pouviez vous déplacer autour du site pour voir ce qui se passe, tu...
28 vous ne pouvez pas rester stable de 6 heures à 9 heures, hein. Alors, c'était comme ça

1 que je me suis déplacé, je me suis approché de ça, j'ai contourné la maison pour voir,
2 pour voir ce qui se passait aussi derrière. Alors, je vous le dis, j'ai fait le tour de la
3 maison pour voir ce qui se passait. D'ailleurs, c'est ce que faisaient les jeunes.

4 Q. [11:44:09] Merci.

5 Lorsque vous avez vu les jeunes enlever les tôles de la mosquée de Boeing, est-ce
6 que vous avez vu le... la charpente en bois en dessous du toit ?

7 R. [11:44:31] Mais lorsque... lorsqu'ils finissent avec les tôles, forcément, ils peuvent
8 s'attaquer maintenant à la charpente, et les briques aussi. D'ailleurs, dans un premier
9 temps, ils peuvent emporter les tôles, par la suite revenir chercher maintenant les
10 bois de la charpente et continuer même vers les briques.

11 Q. [11:45:03] Merci, Monsieur Sallo.

12 Donc, vous avez vu la charpente sous le... les tôles ; est-ce que vous pourriez nous
13 décrire cette charpente ? Par exemple, de quelle couleur était-elle ?

14 R. [11:45:28] C'était de dimension 3/30, et c'était du bois rouge.

15 Q. [11:45:42] Nous avons parlé de traces d'incendie que vous aviez vu sur l'église de
16 Gbaya-Dombia. Est-ce que vous avez vu des traces d'incendie sur la charpente de la
17 mosquée de Boeing ce jour-là ?

18 R. [11:46:10] Non, je n'ai rien vu du tout. En cas de... En cas d'incendie, vous pouvez
19 voir les traces, les traces de la fumée, mais je n'ai rien vu.

20 Q. [11:46:30] Merci, Monsieur le témoin.

21 Et lorsque les jeunes emportaient les tôles de la mosquée, est-ce que la charpente
22 était encore intacte ?

23 R. [11:46:49] Je vous ai dit que lorsqu'ils ont fini avec les tôles, ils pouvaient revenir
24 pour chercher la charpente. Étant donné qu'ils étaient dans le besoin, ils ne
25 pouvaient que se servir de ça pour répondre à leurs besoins. Alors, je le répète, après
26 avoir fini avec les tôles, ils se sont attaqués au bois.

27 Q. [11:47:21] Merci, Monsieur le témoin.

28 Mais ma question était la suivante : au moment où les jeunes enlevaient les tôles,

1 mais avant qu'ils aient commencé à retirer la charpente, est-ce que celle-ci était
2 encore intacte ?

3 R. [11:48:00] Ben, ça n'a pas été touché par le feu, ils ont juste utilisé des outils. La
4 charpente était en place. Après avoir pris les tôles, ils sont revenus en utilisant des...
5 des marteaux pour enlever les... les charpentes, le bois rouge. C'est... Ça n'a pas été
6 brûlé par le feu, mais ça a été enlevé.

7 M. SUZUKI (interprétation) : [11:48:31] Est-ce que je pourrais avoir un instant,
8 Monsieur le Président, s'il vous plaît ?

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:48:35] Oui.

10 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

11 M. SUZUKI (interprétation) : [11:48:55]

12 Q. [11:49:02] Merci, Monsieur Sallo.

13 Donc, j'ai compris que vous aviez observé les jeunes qui étaient en train d'enlever les
14 tôles pendant un moment, et ensuite, où est-ce que vous êtes allé après cela, lorsque
15 vous avez quitté la mosquée de Boeing ?

16 R. [11:49:34] Je suis rentré au Ledger.

17 Q. [11:49:46] Merci, Monsieur Sallo. Je vais changer de sujet maintenant.

18 Est-ce que vous connaissez le bar Finindo à Boeing ?

19 R. [11:50:16] Oui, je... je le connais.

20 Q. [11:50:18] Et où se trouve ce bar ?

21 R. [11:50:28] Après le pont. Là où il y a le croisement des... de stationnement des
22 taxis-motos.

23 Q. [11:50:41] Et à quelle distance se trouve ce bar de la mosquée de Boeing ?

24 R. [11:50:57] Je pense que ce n'est pas très éloigné... éloigné. On quitte du bar
25 Finindo, arrivé chez moi, avant d'*(inaudible)* à la mosquée. Je crois entre 4 à 5 mètres
26 *(dit le témoin)*.

27 Q. [11:51:20] Merci.

28 Et est-ce que vous avez jamais entendu dire ou appris qu'il y avait des Anti-balaka

1 qui étaient basés dans ce bar ?

2 R. [11:51:42] Avant ou après les Séléka ?

3 Q. [11:51:48] Après que les Séléka soient arrivés.

4 R. [11:51:59] Les... Est-ce que ce sont les Séléka qui sont venus avant ou ce sont les
5 Balaka qui sont arrivés avant ? Ce sont les Séléka qui sont arrivés et qui ont pris la
6 ville de Bangui. Ce ne sont pas les Balaka. Si vous entendez le discours du Président
7 sortant Bozizé, il a appelé, il a convoqué les chefs de quartier au Stade 2000 places
8 pour dire... avertir les Centrafricains, alarmer les Centrafricains, mais c'est une
9 information qui avait été négligée. Les Séléka, ils étaient déjà entrés dans la ville, ils
10 étaient dans les... les concessions des... des personnes. Mais quand est-ce que les...
11 les Balaka sont arrivés ? Ce sont les Séléka qui sont arrivés avant les Balaka.

12 Q. [11:53:09] Merci. Mais très précisément, est-ce que vous pourriez écouter ma
13 question précise, Monsieur Suzuki... Monsieur Sallo — pardon. Est-ce que vous avez
14 entendu ou appris qu'il y avait des Anti-balaka basés au bar Finindo ?

15 R. [11:53:50] Non, très franchement, je... je ne sais pas. C'est pour ça je vous ai posé la
16 question de savoir si c'était avant ou après l'arrivée des Séléka. Mais voilà. C'est
17 avant ou après ? Moi, je n'arrive pas à comprendre votre question.

18 Q. [11:54:09] Ça n'est pas un problème, je vais passer à autre chose.

19 Monsieur le témoin, j'en ai presque terminé. J'en ai presque terminé. Je vais vous
20 montrer quelques extraits vidéo.

21 M. SUZUKI (interprétation) : [11:54:28] Et le premier figure à l'onglet de la
22 Défense 8, CAR-OTP-121... 2... — pardon — CAR-OTP-2181-2859.

23 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [11:54:56] Correction de l'interprète : CAR-
24 OTP-2121-2859.

25 M. SUZUKI (interprétation) : [11:55:03] Bon c'est un... une vidéo qui a été filmée en
26 janvier 2020, donc il y a quatre ans, Monsieur le témoin.

27 *(Diffusion de la vidéo — arrêt sur image)*

28 Q. [11:55:13] Tout d'abord, est-ce que vous reconnaissez le bâtiment ici avec les

1 portes bleues, que vous voyez dans cette vidéo.

2 Est-ce que vous voyez quelque chose sur votre écran, Monsieur le témoin ?

3 R. [11:55:29] Oui. Ça, c'est l'église néo-apostolique qui se trouve à proximité directe
4 de la mosquée.

5 Q. [11:55:51] Merci, Monsieur le témoin.

6 M. SUZUKI (interprétation) : [11:55:55] Pour cette question simplement, Monsieur le
7 Président, je voudrais passer à huis clos partiel.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:56:02] Huis clos partiel, s'il
9 vous plaît.

10 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 56)*

11 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:56:23] Nous sommes à huis clos partiel,
12 Monsieur le Président.

13 M. SUZUKI (interprétation) : [11:56:28] (Expurgé).

14 Q. [11:56:38] (Expurgé).

15 (Expurgé).

16 (Expurgé).

17 *(Diffusion de la vidéo — arrêt sur image)*

18 M. SUZUKI (interprétation) : [11:57:03]

19 Q. [11:57:03] (Expurgé).

20 (Expurgé).

21 (Expurgé).

22 R. [11:57:25] (Expurgé).

23 (Expurgé).

24 (Expurgé).

25 (Expurgé).

26 (Expurgé).

27 (Expurgé).

28 (Expurgé).

1 (Expurgé).

2 Q. [11:58:14] (Expurgé).

3 M. SUZUKI (interprétation) : [11:58:21] (Expurgé).

4 (Expurgé).

5 (Expurgé).

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:58:32] (Expurgé).

7 (Expurgé).

8 (Expurgé).

9 (Expurgé).

10 *(Passage en audience publique à 11 h 58)*

11 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:58:45] Nous sommes en audience
12 publique, Monsieur le Président.

13 M. SUZUKI (interprétation) : [11:59:02] Merci, Madame la greffière d'audience.

14 Une autre... Un autre extrait vidéo qui se trouve à l'onglet n° 5 de la Défense avec la
15 référence CAR-D29-0008-0105.

16 *(Diffusion de la vidéo — arrêt sur image)*

17 Q. [11:59:28] Est-ce que vous avez cela sous les yeux, Monsieur le témoin ? Est-ce que
18 vous voyez cette image sur votre écran, Monsieur le témoin ?

19 R. [11:59:41] Je la vois.

20 Q. [11:59:46] Vous avez déjà identifié ce bâtiment avec cette porte bleue comme étant
21 l'église néo-apostolique. Je vais faire diffuser neuf secondes de cet extrait vidéo et
22 ensuite je vais vous poser une question.

23 *(Diffusion de la vidéo)*

24 M. SUZUKI (interprétation) : [12:00:17]

25 Q. [12:00:17] Monsieur Sallo, est-ce que vous reconnaissez le bâtiment que nous
26 voyons dans cette vidéo ?

27 R. [12:00:25] Oui, je reconnais.

28 Q. [12:00:30] Pouvez-vous dire à la Cour quel est ce bâtiment ?

1 R. [12:00:40] C'est la nouvelle mosquée qui est en train d'être reconstruite.

2 Q. [12:00:50] Merci, Monsieur le témoin.

3 Et une dernière vidéo pour vous.

4 M. SUZUKI (interprétation) : [12:00:58] Dans l'onglet n° 6 du classeur de la Défense,
5 CAR-D29-0008-0107.

6 *(Diffusion de la vidéo — arrêt sur image)*

7 Je vais passer cette vidéo, tout d'abord, jusqu'à 14 secondes, et ensuite, je
8 rembobinerai un petit peu et je vous poserai des questions.

9 *(Diffusion de la vidéo)*

10 M. SUZUKI (interprétation) : [12:02:03]

11 * Q. [12:02:03] Monsieur le témoin, ce bâtiment à gauche de l'écran, de l'autre côté du
12 trou que vous voyons dans le sol, est-ce que vous reconnaissez ce bâtiment ?

13 R. [12:02:20] Oui, je reconnais cette maison.

14 Q. [12:02:28] Merci.

15 Et est-ce que vous savez qui habite dans ce bâtiment ?

16 R. [12:02:35] Cette maison est habitée par un pasteur qui est en ce moment malade, il
17 est paralysé d'une main. Mais c'est lui qui fait son jardin à côté — son jardin potager.

18 Q. [12:02:58] Merci.

19 M. SUZUKI (interprétation) : [12:03:02] Monsieur le Président, si vous me permettez,
20 un instant.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:03:05] Bien entendu.

22 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

23 M. SUZUKI (interprétation) : [12:03:42] Merci, Monsieur le Président.

24 Q. [12:03:43] Monsieur le témoin, savez-vous quand ce bâtiment a été construit, à
25 peu près ? S'agit-il d'un nouveau bâtiment dans le quartier ou d'un ancien bâtiment ?
26 Je parle du bâtiment du pasteur que nous voyons ici sur cette vidéo.

27 R. [12:04:05] Ce n'est pas sa maison, je pense bien qu'il loue cette maison. Mais le cas
28 échéant, il a acheté la maison nouvellement. Mais c'est son voisin de gauche qui est

1 ancien dans le quartier. Si c'est sa maison, c'est pour dire qu'il a acheté cette maison-
2 là, il n'y a pas longtemps.

3 Q. [12:04:46] Merci, Monsieur Sallo.

4 Monsieur Sallo, est-ce que vous connaissez quelqu'un du nom de Julienne Kobiro ?

5 R. [12:05:04] Bon, vous me dites comme ça là, je ne peux pas. Est-ce qu'il n'y a pas...

6 Vous n'avez pas une de ses photos ? Il n'y a pas sa photo dans vos documents ?

7 Q. [12:05:20] Pas de problème, Monsieur le témoin. C'était juste pour savoir si vous
8 vous souveniez de ce nom, mais je peux passer à autre chose.

9 Cela... Ça a peut-être été perdu dans la traduction. Le nom, Monsieur Sallo, est
10 Kobiro — Julienne Kobiro. Est-ce que vous connaissez cette personne ?

11 R. [12:05:52] Oui, je connais cette personne. Mais, moi, je pensais que vous vouliez
12 me montrer sa photo à l'écran. C'est une doyenne du quartier, elle est comme notre
13 grande sœur du quartier. Vous savez, elle m'a même porté quand j'étais bébé. Donc,
14 je la connais.

15 Q. [12:06:12] Merci, Monsieur Sallo.

16 Et est-ce que vous savez à peu près où est-ce qu'elle habite ?

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:06:19] Excusez-moi,
18 Monsieur Suzuki. Pourriez-vous répéter votre question, parce qu'il y a eu
19 chevauchement ?

20 Veuillez répéter votre question, s'il vous plaît.

21 M. SUZUKI (interprétation) : [12:06:42]

22 Q. [12:06:42] Je vais répéter ma question, Monsieur Sallo.

23 Julienne Kobiro, est-ce que vous savez à peu près où elle habite à Boeing ?

24 R. [12:07:01] Oui, elle est à 0 mètre de la mosquée.

25 Q. [12:07:11] Merci, Monsieur Sallo, pour votre patience.

26 Eh bien, c'est toutes les questions que nous avons pour vous aujourd'hui. Merci.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:07:20] Merci, Monsieur
28 Suzuki.

1 M^{me} Berdennikova ne sera pas surprise de ma prochaine question : de combien de
2 temps avez-vous besoin pour interroger le témoin ?

3 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [12:07:36] Monsieur le Président, je ne
4 pense pas que nous aurons beaucoup de questions. Quelques questions
5 probablement, mais ce ne sera pas très long.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:07:43] Ce n'est pas très
7 clair, je dois dire.

8 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [12:07:45] Eh bien, moins d'une session...
9 d'un volet de session.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:07:49] Bien. Nous pouvons
11 faire deux choses : soit faire la pause déjeuner maintenant, et vous commencez et
12 terminez l'après-midi, si vous préférez... D'accord ? Oui ?

13 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [12:08:01] Oui, je pense que ce serait bon,
14 Monsieur le Président.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:08:04] Bien. Nous allons
16 prendre la pause déjeuner jusqu'à 13 h 30.

17 M^{me} L'HUISSIÈRE : [12:08:14] Veuillez vous lever.

18 *(L'audience est suspendue à 12 h 08)*

19 *(L'audience est reprise en public à 13 h 30)*

20 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:30:38] Veuillez vous lever.

21 Veuillez vous asseoir.

22 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : Madame Berdennikova, la
24 parole est à vous.

25 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [13:31:11] Merci, Messieurs les juges.

26 QUESTIONS DU PROCUREUR

27 PAR M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [13:31:12]

28 Q. [13:31:12] Bonjour, Monsieur Sallo.

1 R. [13:31:18] Bonjour.

2 Q. [13:31:23] Monsieur Sallo, nous avons déjà eu le plaisir de nous rencontrer très
3 brièvement jeudi dernier, mais je vais me représenter. Je m'appelle Maria
4 Berdennikova et je travaille pour le Bureau du Procureur.

5 Et je vais vous poser quelques questions simplement cet après-midi, cela ne prendra
6 pas beaucoup de temps.

7 Est-ce que vous me suivez jusque-là ?

8 R. [13:31:48] Oui, je vous suis.

9 Q. [13:31:58] Excellent.

10 Tout comme cela s'est passé avec l'interrogatoire de la Défense ce matin, nous allons
11 continuer à parler lentement et à marquer une pause entre mes questions et vos
12 réponses, s'il vous plaît. Bien entendu, si vous ne comprenez pas certaines de mes
13 questions, faites-le moi savoir de façon à ce que je sache que je dois les reformuler ou
14 les répéter ; d'accord ?

15 R. [13:32:25] C'est bien compris.

16 Q. [13:32:31] Monsieur le témoin, j'aimerais maintenant que nous en venions à la
17 journée où vous avez dit que vous avez vu la mosquée de Boeing être endommagée.
18 Vous viviez encore au camp des déplacés de Ledger à cette époque, n'est-ce pas ?

19 R. [13:32:49] Oui, c'est exact.

20 Q. [13:32:57] Et c'est parce que c'étaient encore des temps dangereux. Et ce matin, en
21 fait, vous avez dit que vous y... ne vous y étiez pas sauvé, vous ne seriez plus en
22 vie ; est-ce exact ?

23 R. [13:33:10] C'est cela.

24 Q. [13:33:22] Donc, j'ai compris que, pendant l'année... l'année et les trois mois que
25 vous avez passés au camp de déplacés de Ledger, vous vous rendiez régulièrement à
26 votre domicile pour vérifier ce qu'il en était, mais en utilisant uniquement les rues
27 adjacentes pour éviter les balles perdues ; est-ce exact ?

28 R. [13:33:44] C'est exact.

1 Q. [13:33:50] Donc, j'aimerais maintenant que vous précisiez quelque chose. Vous
2 aviez dit ce matin dans votre témoignage que les gens qui détruisaient la mosquée
3 étaient assez loin et que vous ne pouviez pas vous approcher de plus près pour voir
4 comment ils étaient habillés. Et c'est à la page 13 du... de... 30 — pardon , de la
5 transcription en temps réel.

6 La raison pour laquelle vous ne vous êtes pas approché, c'est que votre principal
7 objectif était en fait de vérifier ce qu'il en était de votre domicile, n'est-ce pas ?

8 R. [13:34:27] Le chemin que j'ai pris pour me rendre chez moi passait par là.

9 Q. [13:34:40] Et votre principal objectif, l'objectif de cette visite, était de vérifier
10 votre... ce qu'il en était de votre domicile, n'est-ce pas ?

11 R. [13:34:55] C'est cela. Je venais de l'aéroport pour... vérifier la situation de ma
12 maison et c'est en partant pour mon domicile que j'ai rencontré ces... que j'ai vu ces
13 gens en train de détruire la... la mosquée.

14 Q. [13:35:19] Merci. Et est-il exact que vous n'avez pas... que vous ne vous êtes pas
15 approché de la mosquée à cette occasion-là et que vous êtes resté à distance de la
16 mosquée ?

17 R. [13:35:40] Moi, je venais de... du Ledger et je me rendais à la maison. Je pense que
18 vous ne m'avez pas bien compris.

19 Vous savez, lorsque des gens se mettent à enlever des tôles, vous pouvez entendre le
20 bruit. Du coup, ça m'a alerté, je me suis approché de... de la mosquée, et c'est là que
21 je les voyais détruire. Alors, le bruit... j'ai entendu le... le bruit de loin et je me suis
22 approché pour voir comment ils faisaient, ils enlevaient les tôles. Je me suis
23 approché d'eux pour voir tout cela.

24 Q. [13:36:30] Merci pour cette précision. Je comprends que lorsque vous vous êtes
25 rapproché, vous n'étiez néanmoins pas suffisamment prêt pour voir comment ils
26 étaient habillés ; c'est ce que vous avez dit dans votre témoignage ce matin.

27 R. [13:37:00] Non, mais vous m'aviez interrogé à propos de la tenue militaire, c'est
28 pour cela que je vous ai dit qu'ils étaient habillés en civil.

1 Q. [13:37:10] Merci, Monsieur le témoin.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:37:12] Si vous me le
3 permettez, très brièvement.

4 Q. [13:37:15] Monsieur le témoin, peut-être que nous pouvons essayer autrement.
5 Vous avez donc une... un prétoire, un grand prétoire ici, et si nous prenons cela
6 comme référence par exemple, la distance qui nous sépare tous les deux, vous et
7 moi ; quelle était la distance entre vous et les personnes qui étaient en train de
8 démanteler la... la mosquée ? À quelle distance vous vous trouviez ? Comparez cela
9 avec la distance qu'il y a aujourd'hui, maintenant, entre vous et moi, dans ce
10 prétoire. Ce n'est qu'une estimation, bien entendu. Donc, à peu près ?

11 R. [13:37:54] En tout cas, je n'étais pas loin d'eux. Tout ce qu'ils faisaient, je voyais
12 parce que j'étais pas loin.

13 Q. [13:38:09] Et si vous comparez cela avec la distance qui nous sépare tous les deux,
14 est-ce que vous étiez plus proche d'eux que vous ne l'êtes de moi ou plus loin, si
15 vous pouvez nous le dire ? Nous comprenons tous que c'était il y a longtemps.

16 R. [13:38:30] Quand... Quand je suis ici, je pense que la distance ne dépasse pas celle
17 qui me sépare avec l'autorité qui est devant moi. Vous m'aviez présenté une photo
18 ici, avec un champ, vous avez montré aussi la photo de l'église de... de l'église
19 apostolique, j'étais sous le manguier.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:38:58] Merci, Monsieur le
21 témoin.

22 Veuillez poursuivre, Madame Berdennikova.

23 Excusez-moi de vous avoir interrompue.

24 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [13:39:11]

25 Q. [13:39:11] Et serait-il exact de dire que vous n'avez pas fait le tour de la mosquée
26 ce jour-là ?

27 R. [13:39:31] Non, ça n'est pas vrai, j'ai fait le tour. J'ai fait le tour.

28 Q. [13:39:41] Pendant combien de temps étiez-vous là-bas, approximativement ?

1 R. [13:39:54] Voulez-vous parler de... de ce qu'ils faisaient lorsqu'ils enlevaient les
2 tôles ?

3 Q. [13:40:04] Oui, je parle de cet incident lorsque vous avez vu des gens en train de...
4 d'enlever la toiture.

5 R. [13:40:17] Ah ! O.K. Si je peux chronométrer... Mais qu'est-ce que vous me... qu'est-
6 ce que vous me demandez précisément ? L'heure à laquelle ils ont enlevé les tôles ?
7 En tout cas, je ne vous ai pas bien comprise.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:40:36] Je pense que,
9 Madame Berdennikova, les deux seraient intéressants : si le témoin se souvient à
10 quelle heure dans la journée, si c'était l'après-midi, le soir ou autre, et si on pouvait
11 également lui demander combien de temps il est resté là-bas en regardant cela et en
12 faisant le tour de la mosquée. Donc, ces deux choses pourraient être intéressantes.

13 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [13:41:04]

14 Q. [13:41:04] Est-ce que vous voudriez que je répète la question posée par le juge
15 Président ?

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:41:13] Je peux le faire.

17 Q. [13:41:15] Monsieur le témoin, vous voyez que, des fois, ce sont des personnes
18 différentes qui vous posent des questions. Donc, vous devez constamment modifier
19 votre attention. Donc, c'est la raison pour laquelle je vais vous poser la question. Est-
20 ce que vous vous souvenez à quel moment de la journée vous avez vu cela ? Est-ce
21 que c'était le matin ? Est-ce que c'était vers midi, l'après-midi ? Est-ce que vous vous
22 souvenez ?

23 R. [13:41:45] C'était entre 8 heures et 9 heures. Lorsque j'ai quitté le Ledger pour me
24 rendre chez moi, je suis passé par la mosquée et, à ce moment-là, c'était... il faisait
25 déjà 9 heures. Il était 9 heures.

26 Q. [13:42:05] Donc, je considère que c'est 9 heures du matin ?

27 R. [13:42:10] Oui, c'est cela.

28 Q. [13:42:17] Est-ce que vous êtes au courant qu'un de ces jours, à un moment... à ce

1 temps-là, il y a eu une attaque, une... un combat, une... entre les Anti-balaka et les
2 Séléka dans la ville ? Est-ce que vous vous souvenez de cela ?

3 R. [13:42:35] Vous voulez parler d'un affrontement qui aurait eu lieu à Boeing ? Vous
4 voulez aussi... Je ne sais pas. Parlez-vous de...

5 Q. [13:42:59] Je parle d'un incident, on en a parlé à plusieurs reprises, qui s'est
6 produit le 5 décembre 2013 et je parle de cette attaque. Avez-vous eu entendu cela ?
7 Avez-vous eu connaissance de cet incident ? Est-ce que vous vous souvenez de cet
8 incident ?

9 R. [13:43:33] Le 5 décembre 2013 ? Mais c'est... Mais c'est vous qui connaissez cette
10 date. Mais moi, je ne la connais pas correctement. Si vous voulez, donnez-moi le
11 détail de... des événements, comment, comme ça, ça peut me permettre de me
12 retrouver. Mais je ne peux pas me souvenir de la date.

13 Q. [13:43:55] Ce n'est pas un problème. Et vous avez raison, bien entendu. Pour nous,
14 c'est une date dont nous avons souvent entendu parler, et c'est la raison pour
15 laquelle j'en ai parlé. Nous savons, bien entendu.

16 Maintenant, revenons à vous, à la mosquée. Vous nous avez dit que la mosquée
17 avait été démantelée ou allait être démantelée à ce moment-là, et la question de
18 M^{me} Berdennikova était de savoir : est-ce que vous vous souvenez combien de temps
19 vous êtes resté là-bas ? Vous avez également dit que vous en avez fait le tour. Et là
20 encore, je comprends que 10 ans ou 15 ans plus tard, c'est très difficile de dire « je
21 suis resté 10 minutes-15 minutes ». Mais est-ce que vous vous souvenez
22 approximativement combien de temps vous y êtes resté ?

23 R. [13:44:47] Je vous remercie, Monsieur le Président. Lorsqu'ils enlevaient la toiture,
24 j'étais là, je les regardais. Vous savez, c'était un peu drôle. J'étais là, je les regardais
25 faire cela, ils se partageaient les tôles et ils partaient... chacun partait dans son coin.
26 Mais je n'ai pas du tout chronométré la durée de ma présence là.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:45:22] Je... pense que cela
28 est tout à fait compréhensible, mais on a essayé au moins.

1 Veuillez poursuivre, Madame Berdennikova.

2 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [13:45:35] Merci.

3 Q. [13:45:39] Monsieur Sallo, les personnes qui détruisaient la mosquée étaient déjà
4 là lorsque vous êtes arrivé ; est-ce exact ?

5 R. [13:45:49] Oui, lorsque je revenais du Ledger, une bonne partie des tôles étaient
6 déjà enlevées et ils continuaient quand même. Et lorsque je suis arrivé, je me suis
7 arrêté pour les observer.

8 Q. [13:46:16] Et, bien entendu, vous ne savez pas non plus depuis combien de temps
9 ces personnes étaient là avant votre arrivée ?

10 R. [13:46:34] (*Intervention non interprétée*)

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:46:57]

12 Q. [13:46:57] Monsieur le témoin, ce n'est pas de votre faute. Ça arrive quand les
13 choses ne sont... traduites et les interprètes n'ont pas entendu votre... n'ont pas
14 compris votre dernière réponse.

15 Veuillez avoir l'amabilité de la répéter, s'il vous plaît.

16 R. [13:47:11] (*Intervention non interprétée*)

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:47:26] Je ne pense pas que
18 l'interprétation se soit arrêtée.

19 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [13:47:36] L'interprète de la cabine anglaise
20 indique que il... la cabine anglaise n'a pas entendu la réponse.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:47:44]

22 Q. [13:47:35] Monsieur le témoin, vous voyez, quelquefois dans les... le prétoire, c'est
23 des choses qui se produisent, et c'est pour la troisième fois, et j'espère que ce sera la
24 dernière fois. Les... les juges s'en excusent.

25 Et quelle était votre réponse ? Pourriez-vous, s'il vous plaît, la répéter ?

26 R. [13:47:58] Laquelle des réponses voulez-vous que je répète ? Celle concernant la
27 toiture ?

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:48:21] Madame

1 Berdennikova, veuillez répéter la question.

2 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [13:48:24]

3 Q. [13:48:24] Eh bien, je repose la question puisqu'il y a eu quelques problèmes
4 d'interprétation. Vous ne savez pas combien de temps les gens qui endommageaient
5 la mosquée étaient là au moment où vous êtes arrivé ; est-ce exact ?

6 R. [13:48:40] Il est difficile de le dire. La distance que j'ai quittée depuis le Ledger
7 jusqu'à ce que j'arrive, je ne suis arrivé que lorsqu'ils ont enlevé la seconde partie de
8 la toiture. Donc, je ne peux pas estimer le temps où ils ont commencé et le temps où
9 je suis arrivé pour assister à cet incident.

10 Q. [13:49:21] Bien. Monsieur le témoin, ce sont les seules questions que j'avais à vous
11 poser.

12 Merci beaucoup de votre patience.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:49:42] Merci beaucoup,
14 Madame Berdennikova.

15 Je ne pense pas qu'il y a d'autres questions. Ça serait surprenant. Et je ne pense pas
16 qu'il n'y a de questions du côté des victimes.

17 Ce qui signifie, Monsieur le témoin, que ceci conclut votre déposition.

18 Et au nom de la Chambre, j'aimerais vous remercier, vous remercier de vous être mis
19 à disposition de la Cour en tant que témoin à... dans ces procédures.

20 Merci d'être venu témoigner ici à La Haye. Nous apprécions beaucoup cela en tant
21 que Chambre, en tant que juges, et nous vous souhaitons un bon voyage de retour
22 chez vous, Monsieur Sallo.

23 LE TÉMOIN (interprétation) : [13:50:23] Je vous remercie.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:50:27] Cela... Nous en
25 terminons avec l'audience aujourd'hui.

26 Et donc, nous allons reprendre avec le... prochain témoin jeudi, si j'ai bien compris.

27 Merci beaucoup.

28 M^{me} L'HUISSIÈRE : [13:50:42] Veuillez vous lever.

1 *(L'audience est levée à 13 h 50)*